

Pêches

La pêche constitue un secteur clef pour les économies de nos Etats membres. Leur gestion durable et raisonnée est donc un impératif et l'une des conditions requises pour l'affirmation d'une économie bleue dynamique et crédible. Les différents programmes de la COI, financés par la Banque mondiale et l'Union européenne, y contribuent activement.

1. SWIOFish 1

SWIOFish1, financé par la Banque mondiale, couvre douze pays du Sud-Ouest de l'océan Indien et vise à l'amélioration et à la consolidation de la gouvernance des pêches. Au 1^{er} octobre 2020, 86% du budget total de USD 4 675 572 (XDR 3 300 000) alloué au projet SWIOFISH1 pour ses activités ont été déboursés.

Le projet contribue aux activités suivantes :

- **Comité scientifique de la Commission des pêches pour le Sud-Ouest de l'océan Indien (CPSOOI)**

La 10^{ème} réunion se tiendra virtuellement les 25 et 26 novembre 2020, sous l'égide de la FAO/CPSOOI.

- **Groupe de travail sur la collaboration et la coopération dans le domaine de la pêche thonière (WPCCTF)**

Lors de la 10^{ème} réunion du WPCCTF, qui se tiendra virtuellement le 29 octobre 2020 les points suivants seront traités :

- Mise à jour du groupe de travail sur les conditions minimales pour l'accès aux pêcheries étrangères dans la région CPSOOI (TCM),
- État de la mise en œuvre des Directives sur les Termes et conditions minimales (TCM) concernant l'accès des navires de pêche étrangers dans la région CPSOOI,
- Réponses reçues par les Etats membres sur la mise en place d'un mécanisme de financement de la CPSOOI,
- Mise à jour de l'Accord-cadre sur les pêches dans le Sud-Ouest de l'océan Indien (SWIO-FFA)

- **Lignes directrices sur les termes et conditions minimales (TCM) concernant l'accès des navires de pêches étrangers dans la région CPSOOI.**

Les Directives sur les TCM ont fait l'objet d'une publication à travers le bulletin de la Banque mondiale, s'agissant d'un outil stratégique pour les Etats de la CPSOOI afin de réglementer l'accès à leurs eaux et ainsi protéger et maximiser les avantages tirés de leurs ressources halieutiques.

Trois réunions annuelles rassemblant les Unités de Mise en oeuvre de Projets (PIU) ont été organisées sous l'égide de SWIOFISH 1 pour suivre les progrès réalisés au niveau local, national et régional.

Par ailleurs, une consultance sera lancée sur l'harmonisation horizontale des licences de pêche étrangères dans la région CPSOOI afin de mettre en œuvre les articles relatifs au Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) des directives volontaires du TCM.

- **Mise à jour de la ratification de l'accord de la FAO sur les mesures de l'Etat du port et la conformité des membres de la CPSOOI aux mesures de conservation et de gestion de la Commission des Thons de l'océan Indien (CTOI)**

Lors de la prochaine session de la Commission, qui se tiendra virtuellement du 2 au 6 novembre 2020, les membres seront informés de la mise en œuvre des mesures de conservation de la CTOI et de la ratification de l'Accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'Etat du port par les 3 pays non-signataires de la CPSOOI ainsi que sur les derniers développements du Comité Technique sur l'allocation des quotas dans la zone CTOI.

▪ **Développement d'un mécanisme financier pour la CPSOOI**

Ce point sera à nouveau traité lors de la 10^{ème} réunion du WPCCTF, qui se tiendra virtuellement le 29 octobre 2020. Les recommandations seront soumises à la prochaine session de la CPSOOI.

▪ **CPSOOI/ Convention de Nairobi (NC)**

Le coordonnateur du projet a été recruté, ainsi que 2 coordinateurs nationaux (Madagascar et Tanzanie), en support du coordonnateur national du Mozambique. Une réunion virtuelle s'est tenue en août 2020.

▪ **Consultation sur la transparence de l'industrie de la pêche (FiTI)**

Les exigences de transparence visent à fournir aux gouvernements, au secteur de la pêche (à grande et à petite échelle) et à la société civile un moyen complet et crédible d'atteindre et de maintenir un niveau élevé de transparence dans la gestion du secteur de la pêche maritime et des activités des pêcheurs et des entreprises de pêche, par la mise en place de systèmes crédibles et complets de publication d'informations sur le secteur de la pêche. L'initiative pour la transparence des pêches (FiTI) a été conçue en tant qu'effort unique qui complète et soutient d'autres efforts nationaux, régionaux et mondiaux visant à instaurer une gouvernance responsable des pêches. La FiTI a pour objectif d'accroître la transparence et la participation à la gouvernance des pêches dans l'intérêt d'une gestion plus durable des pêches marines.

Le but de cette consultation est de soutenir et de sensibiliser davantage les pays du sud-ouest de l'océan Indien à la participation à la FiTI afin d'améliorer la transparence de leurs pêcheries.

Un consultant a été recruté et devra soumettre son rapport prochainement.

▪ **Promotion des programmes SWIOFISH**

Afin de promouvoir les programmes SWIOFISH, un nouveau film « Pêches et aquaculture dans la région SWIO : bonnes pratiques et leçons apprises » sera tourné dans les pays qui n'ont pas eu l'opportunité d'être impliqués dans le premier film, à savoir l'Afrique du Sud, le Kenya, les Maldives, la Tanzanie, La Réunion, la Somalie et le Yémen. Ce film mettra également l'accent sur les activités Pêche et Aquaculture au niveau local et national.

2. SWIOFish 2

Le projet SWIOFish2 est financé par la Banque mondiale à hauteur de USD 9 millions. La consommation budgétaire du projet, au 1^{er} octobre était de l'ordre de 41.10% du montant total en tenant compte des engagements.

Le projet comprend trois composantes clés détaillées ci-après :

○ **La mise en œuvre des résolutions de la CTOI**

La première composante élargit le soutien à la coordination régionale mise en œuvre dans le cadre de SWIOFish1 en ciblant la gestion des thonidés et des espèces apparentées par le biais de la CTOI. Il est mis en œuvre par la COI ; il soutient la participation des pays de la CPSOOI au forum de la CTOI et renforce le respect des obligations internationales en matière de pêche dans le cadre de la CTOI. Il aide la CTOI à fournir un soutien et une formation aux États membres pour la mise en œuvre des résolutions de la CTOI visant à la gestion durable des pêcheries de thonidés.

La consommation budgétaire de la composante CTOI, au 1^{er} octobre était de l'ordre de 61.49% du montant alloué à cette composante, soit USD 3.6 millions, en tenant compte des engagements.

La COVID 19 a impacté les activités de la CTOI. En effet, toutes les formations nationales ainsi que les missions de support en présentiel apportées par la CTOI aux pays ont été suspendues. Certaines consultances ont été arrêtées et ne peuvent pas redémarrer, comme la consultance pour le renforcement de la gestion de la pêcherie thonière de l'océan

Indien en améliorant les performances de l'État du pavillon ou la consultance d'expertise technique sur les mesures de l'État du port.

Les activités qui suivent leurs cours sont les suivantes :

- Le développement d'un système intégré de suivi et d'information pour les CPC de la CTOI, l'outil e-maris, qui permettra à la CTOI d'automatiser l'identification des non-conformités entre dans sa phase 2.
- L'appui technique de consultant au Secrétariat de la CTOI afin de résoudre les problèmes affectant l'application e-PSM (Port State Measures, mesures du ressort de l'État du port), améliorant ainsi les fonctionnalités existantes et développant de nouvelles fonctionnalités qui faciliteront la gestion et l'utilisation de l'application e-PSM est entré dans sa dernière phase 4.

Un Consultant a été embauché le 24 août pour une année afin de développer une application sur tablette à l'appui du flux de travail PIR (Port Inspection Report) de la plateforme e-PSM. Cette application permettra aux inspecteurs de l'État du port de compléter les rapports in situ lors des inspections portuaires. Les informations PIR collectées seront ensuite transférées au serveur e-PSM.

L'expert Suivi, Contrôle et Surveillance a pris ses fonctions à la CTOI au début de septembre. Il devra coordonner les activités du programme mises en œuvre par le Secrétariat de la CTOI dans les pays ciblés de SWIOFISH 2.

Le recrutement d'une firme pour l'élaboration d'un manuel sur les meilleures pratiques régionales pour la collecte de preuves dans le contexte de la CTOI et la formation des agents du SCS est en cours.

○ **L'appui à la coordination entre les États insulaires en développement d'Afrique et de l'océan Indien (AIODIS)**

La composante AIODIS vise à aider le groupe des États insulaires en développement d'Afrique et de l'océan Indien (Cap-Vert, Guinée-Bissau, Sao Tomé-et-Principe, Comores, Maurice, Madagascar, Maldives et Seychelles) à collaborer et à partager leurs propres expériences pour le développement de l'économie bleue. Les activités financées par SWIOFish 2 comprennent l'organisation de réunions de haut niveau, la mise en place d'un mécanisme de préparation pour la proposition de projets et le soutien au Secrétariat AIODIS qui est accueilli par la COI. Trois études sur la pollution marine des plastiques et l'économie circulaire ont démarré en août sur les sujets suivants :

1. Préparation d'une stratégie de sensibilisation et d'un plan de communication pour la réduction de l'utilisation des plastiques afin de promouvoir l'économie circulaire et de lutter contre la pollution marine.
2. Droits de propriété intellectuelle et innovation dans l'économie circulaire. Évaluation des questions nationales et régionales relatives aux droits de propriété intellectuelle liés aux projets innovants dans le domaine de l'économie circulaire.
3. Cadres pour les entreprises et l'innovation dans l'économie circulaire. Mise en place de cadres nationaux et régionaux pour l'émergence d'entreprises et de projets innovants afin de promouvoir l'économie circulaire et de réduire la pollution marine.

La pandémie de Covid-19 empêche les consultants de se rendre dans les pays cibles. Afin de mettre en œuvre les trois études, la COI recrute un consultant local qui faciliterait la collecte des données et l'engagement des parties prenantes sur les trois études. Les études devraient être achevées au début de l'année 2021.

La consommation budgétaire de la composante AIODIS, au 1^{er} octobre était de l'ordre de 23.48% du montant alloué à cette composante, soit USD 2.3 millions, en tenant compte des engagements.

○ **L'appui à la Fédération des Pêcheurs Artisans de l'océan Indien**

La troisième composante a pour objectif de faciliter la coordination et la participation des associations de pêcheurs artisanaux de la région dans les forums régionaux et

internationaux et de soutenir la conception de politiques visant à une gestion plus inclusive de ces pêches. Ces activités intègrent : (i) le renforcement des capacités du secrétariat de la Fédération des Pêcheurs Artisans de l'océan Indien -FPAOI- ; ii) des réunions statutaires et des consultations régionales ; (iii) la participation à des événements clés régionaux et internationaux, en particulier les réunions des organes régionaux des pêches ; (iv) un programme d'échanges entre les organisations nationales de pêcheurs participantes.

Plusieurs activités et manifestations ont été organisées par la FPAOI dont la participation à la journée de la femme à Madagascar du 6 au 8 mars et des réunions du COMEX le 29 mai et le 7 juillet par téléconférence. La FPAOI a aussi recueilli des informations auprès de ses membres sur l'impact de la pandémie COVID-19 sur les activités de pêche dans leur pays respectif durant le mois de mai. À ce titre, les associations de pêcheurs ont répondu à une enquête afin de déterminer comment la pandémie de COVID-19 affecte l'industrie de la pêche et éventuellement préconiser des mesures correctives. En raison de cette pandémie, le calendrier de travail a dû être revu et des ateliers nationaux ont remplacé les échanges inter- professionnels et missions de suivi. Ainsi, un atelier sur l'élaboration d'une stratégie de pêche à petite échelle a eu lieu à Rodrigues du 10 au 11 septembre et un autre aux Comores du 21 au 23 septembre.

Le plan de travail de SwioFish 2 a également été amendé afin d'y intégrer une consultance sur 1 année pour soutenir la FPAOI dans l'adaptation de son Plan d'actions tenant compte notamment de la crise sanitaire.

La consommation budgétaire de la composante FPAOI, au 1^{er} octobre était de l'ordre de 31.52% du montant alloué à cette composante, soit USD 2.3 millions, en tenant compte des engagements.

3. EcoFish

Le programme Ecofish est une initiative interrégionale financée dans le cadre du 11^{ème} FED et doté d'un budget de 28 millions d'euros pour soutenir les pêcheries durables dans la région EA-SA-IO au cours des cinq prochaines années. Le programme est mis en œuvre par la COI en étroite collaboration avec le Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), La Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) et les organisations régionales des pêches continentales des lacs Tanganyika et Victoria.

Le personnel de l'Unité de gestion de projet est au complet depuis ce mois d'octobre avec deux personnels en poste aux Comores et à Madagascar jusqu'à la levée des mesures de restriction sanitaires.

Dans le cadre du **Résultat 1**, sur les politiques régionales et cadres institutionnels : plusieurs études ont été lancées, notamment sur l'élaboration d'un cadre régional pour la définition de la petite pêche dans les régions EA-SA-OI, sur un diagnostic de la pêche récréative et des filières des poissons ornementaux. Le recrutement d'experts court terme, en cours, devra par ailleurs soutenir la COI, le COMESA, l'IGAD et la SADC dans la finalisation des structures de gouvernance du programme et la priorisation de leurs activités. EcoFish travaille également sur la mise en place d'un système statistique de pêche-Economie bleue et sur la création d'un observatoire régional Pêche-Climat.

Dans le cadre du **Résultat 2**, sur la lutte contre la pêche INN : Relance effective de l'Unité de Coordination Régionale (UCR) du Plan Régional de Surveillance des Pêches (PRSP) regroupant 8 Etats. Après la nomination par les Etats de leurs représentants, une première réunion en ligne de l'UCR a été organisée le 4 septembre pour définir le plan de travail du PRSP. Une deuxième réunion en ligne de l'UCR a eu lieu le 10 septembre avec la participation des chefs des opérations concernant la mise en œuvre des activités.

Comme suite aux discussions menées lors de ces 2 réunions, les 7 Etats concernés ont commencé à travailler sur les contrats de subvention à soumettre à la délégation de l'UE à Maurice pour approbation. Ces contrats de subvention financeront les campagnes régionales conjointes de surveillance des pêches.

L'articulation du FED et du FEDER pour la mobilisation du patrouilleur Osiris II a également été discutée et approuvée lors desdites réunions de l'UCR. Le représentant de la France/Réunion a invité les inspecteurs de Maurice, de Madagascar et du Mozambique à participer à des campagnes conjointes de formation et de surveillance régionale des pêches à bord de l'Osiris II le long de la zone sud et sud-ouest du PRSP dans les derniers mois de 2020. Ces 4 États membres ont été sollicités le 30 septembre quant à la nomination de deux inspecteurs des pêches pour chaque État membre. Dans un deuxième temps, les Chefs des Opérations seront invités à établir ensemble le plan de patrouille de surveillance. Enfin, le processus de démarrage pour développer un système d'observateurs de surveillance électronique à bord des navires de pêche a été discuté et approuvé lors des deux réunions des UCR. Les premières étapes de test du prototype commenceront en coordination avec les représentants de l'UCR des Seychelles, des Comores, du Kenya et de la Tanzanie.

La pérennisation du PRSP est un enjeu majeur d'EcoFish. L'objectif est d'aboutir au plus tard en 2024 à un système de surveillance des pêches pérenne, la pérennisation pouvant comporter un certain nombre d'étapes. L'actualisation de l'étude menée sur le sujet en 2018, dans le cadre de SmartFish, sera réalisée dans un premier temps.

Le **Résultat 3**, sur l'aménagement des pêcheries et les initiatives répliquables, est géré par la DUE. Il comprend un appel à projets lancé en 2019. Huit projets ont été retenus pour un budget de 7,8 millions d'Euros. A ce jour 7 contrats de subvention ont été signés. Les huit entités sélectionnées portent des projets devant favoriser les pratiques de pêche durable. Les premières entités à recevoir ce type de subvention dans le cadre du Programme EcoFish incluent entre autres l'IGAD, SOS Sahel Soudan, le réseau des collectivités côtières de Mwambao en Tanzanie, l'ADPP du Mozambique, le PNUD à Maurice, le WWF-Kenya, ActionAid International en Zambie et C3 Madagascar. Ces projets varient de l'amélioration de la sécurité alimentaire des artisans pêcheurs, à l'autonomisation économique de la communauté de pêcheurs artisanaux.

Proposition de décision

Le Comité des OPL demande au Secrétariat général de :

- a) Faciliter l'accès à un financement stable permettant la réalisation du mandat de la CPSOOI après la fin du programme SWIOFish1 ;**
- b) Accompagner la FPAOI dans la mise en œuvre de son plan d'actions révisé ;**
- c) Proposer différentes options visant à la pérennisation du Plan régional de surveillance des pêches.**

Rappel de la Décision 9 -Pêches- du 34^{ème} Conseil du 6 mars 2020

Le Conseil des ministres de la COI :

- a) Remercie chaleureusement L'Union européenne et la Banque mondiale pour la confiance accordée à la COI dans le cadre de la gestion des projets EcoFish, sur financement de l'UE et SWIOFish 1 et 2, sur financement de la Banque mondiale ;*
- b) Sollicite le Secrétariat général afin de faciliter l'accès à un financement stable permettant la réalisation du mandat de la Commission des pêches du Sud-Ouest de l'océan Indien (CPSOOI) après la fin du programme SWIOFish1 ;*

- c) *Demande au Secrétariat général d'accompagner la Fédération des pêcheurs artisans de l'océan Indien (FPAOI) dans sa démarche de structuration et de développement ;*
- d) *Encourage les Etats à nommer dans les meilleurs délais leurs représentants à l'Unité de coordination régionale du Plan régional de surveillance des pêches afin que cette Unité puisse être réactivée ;*
- e) *Donne mandat au Secrétariat général pour la concrétisation de la surveillance des pêches en mobilisant l'articulation du FED et du FEDER ;*
- f) *Demande au Secrétariat général de suivre avec attention les discussions avec l'AFD dans le cadre du programme EcoFish.*